

## INFORMATION PARENTS

### Demande de bourse nationale de lycée 2022-2023, sont concernés :

**Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> actuellement (SAUF les élèves qui changent d'académie à la rentrée prochaine), ainsi que les lycéens de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> non boursiers.**



**Inutile de faire une demande de bourse si les revenus du foyer sont supérieurs au plafond (cf tableau ci-dessous)**

La bourse de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée privé sous contrat.

- Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de lycée?

La bourse de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des deux revenus fiscaux qui est prise en compte.

2) les enfants à charge rattachés au foyer : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant

| Nb d'enfants à charge                                 | 1     | 2     | 3     | 4     | 5     | 6     | 7     | 8 ET PLUS |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| Revenu fiscal de référence sur avis d'imposition 2022 | 19014 | 20475 | 23400 | 27057 | 30713 | 35102 | 39489 | 43877     |

Un simulateur accessible depuis

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

- Comment faire votre demande de bourse de lycée ?

Pour les lycées privés, vous demanderez un dossier de « demande de bourse de lycée » en vous adressant à l'établissement de votre enfant (secrétariat de direction : Mme LAHAYE).

Vous remplirez ce document et y joindrez les documents demandés, y compris la procuration.

**Vous transmettez le dossier complet (imprimé, N° fiscal, procuration et pièces justificatives) au secrétariat de direction de l'établissement, Mme LAHAYE, pour le 1<sup>er</sup> juillet dernier délai.**